

Densité d'habitation

- 0 log./ha
- 4 log./ha - valeur maximale
- 8 log./ha - valeur maximale
- 13 log./ha - valeur minimale
- 25 log./ha - valeur maximale
- 30 log./ha - valeur minimale
- 30 log./ha - valeur maximale

Limites

- Limite municipale

Ce plan constitue l'annexe 9 du Plan d'urbanisme numéro
Authentifié ce jour _____

Député Henry, maire
Caroline Asselin, directrice générale

Date de révision	Amendement	Date de révision	Amendement

PRÉPARÉ PAR : Sébastien Cloutier
APPROUVÉ PAR : Yves Landry
DESIGNÉ PAR : Marie-Cécile Marteau

SCAUP

1:65 000

8 mai 2009
03124

IBI DAA

